



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche
Palais fédéral Est
3003 Berne

Réf. : CS/15025699

Lausanne, le 10 septembre 2019

Consultation fédérale sur la révision de l'ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (OAEC)

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 15 mai 2019, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet de révision de l'ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (OAEC), ce dont nous vous remercions.

Le Conseil d'Etat salue la prise en compte des nouveaux enjeux liés à cette problématique et en particulier les conséquences d'une éventuelle panne d'électricité généralisée, considérée aujourd'hui comme un super-risque selon les analyses conduites par les différents offices fédéraux.

Pour autant, il lui paraît difficile de se déterminer de manière ferme sur une proposition de renforcement d'un dispositif de prévention, dont le coût financier serait assurément extrêmement élevé ; nous craignons plus particulièrement que les investissements qui seraient rendus nécessaires par la révision soumise à consultation s'avèrent disproportionnés par rapport à un risque dont la plausibilité n'est pas clairement démontrée.

Il nous semblerait de plus utile qu'une discussion politique puisse être conduite, à tout le moins dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux en charge de l'environnement, autour de questions telles que : quel est le degré de risque de la survenance d'une panne d'électricité généralisée ? A partir de quel degré de risque les autorités devraient-elles prendre des mesures de prévention accrues ?

En tout état de cause, il nous apparaît déraisonnable d'entrer en matière sur une révision d'ordonnance dont les effets se chiffrent par des investissements extrêmement onéreux, et demandons expressément à pouvoir échanger, avec votre département, sur la notion de risque.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération cette position de non-entrée en matière et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Tableau

Copies

- OAE
- SPEI